

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu, le 17 février 1961

N° 402/AI.8/02/S.

Gansbuké

KIBUNGO



3867

TRANSMIS copie pour information
aux membres du personnel (TOUS)

L'Administrateur de Territoire,
SCHMIT, P.

M

n° 02/12/33609 vous informe regeral avoir signe ordonnance n° 332/39 du 8 février fixant comme suit taux contribution personnelle minimum 1961 article premier contribution due par hommes adultes dont revenus etre pas supérieures à trente mille francs etre pour votre tefritoire 420 francs article second contribution due par femmes de contribuables polygamés autres que la première coma dont revenus etre pas supérieures à trente mille francs etre fixée uniformement à 230 francs stop pourcentages repartition entre rwanda urundi coma pays et communes coma dont question article premier ordonnance legislative 332/22 du 13 janvier vous seont cables incessamment

Politique

RESIDENCE DU RWANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu, le 16 février 1961.-

N° 394/AI.8/01/S.

Gasukuke

TRANSMIS copie pour information
aux membres du personnel (TCUS)

L'Administrateur de Territoire,
SCHMIT, P.

Mud

N°588II/fin vous communique pour exécution télégramme suivant émanant de politique
citation vous informe régéral avoir signé ordonnance 332/30 du huit février fixant comme
suit article premier taux contribution personnelle minimum due pour exercice fiscal 1961
par hommes adultes dont revenus etre pas supérieurs à trente mille francs 450 francs
gitarama 420 nyanza 420 astrida 410 shangugu primo communes nyakibingo et nyamubembe
460 secundo autres communes 490 kibuye 420 kisenyi primo communes kisenyi bigogwe rwerere
byahi gahondo rugerero kanama nyurudo et kigarama 490 secundo autres communes 440 ruhengeri
380 byumba 400 kibungu 420 article second taux du par femmes de contribuables polygames
autres que la première goma dont revenus etre pas supérieurs à trente mille francs 230 francs
partout au rwanda stop pourcentages répartition entrée ruanda urundi coma pays et communes
dont question article premier ordonnance législative 332/22 du 13 janvier 1961 modifiant
decret 20 janvier 1960 sur impot revenus vous seront communiqués incessamment fin citation.

Residence